Dompierre-sur-Mont

Le Dompierre-Mag fait peau neuve. Juin-juillet 2025 N°20

Comme un oiseau tombé du nid…

Sommaire

Page 1 : couverture
Page 2 : Mot du maire / Centre Athenas
Page 3 : Comptes de la commune
Page 4 : Travaux divers
Page 5 : Plan de sauvegarde et DICRIM
Page 6 : Réserve Incendie
Page 7 : Réserve Incendie (suite)
Page 8 : Manifestations 2025
Page 9 : Manifestations 2025 (suite)
Page 10 : Accidents, video-surveillance etc.
Page 11 : Le Mag, le site, l'énigme
Page 8 : Dompierre Infos

Directeur de la publication : Guy Pietriga. Rédacteurs : Nelly Janod, collaborateurs Claude Poncet, Catherine Coiffier, Arnaud Martin

Secrétariat : Angélique Dumarais. AMP. Imprimé par ABM Graphic: 255 Rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier

Comme des oiseaux tombés du nid... nous posons un regard craintif et étonné sur ce monde devenu incompréhensible. De la politique internationale aux faits-divers monstrueux, l'actualité nous interroge et nous perturbe.

Les réseaux dits «sociaux » , et autres sources douteuses, diffusent une information au mieux tronquée, au pire carrément mensongère. La propagation de fausses nouvelles alimente l'ignorance, l'intérêt individuel obsessionnel, le refus de voir la réalité, et l'incapacité à prendre de la hauteur.

Evidemment nous ne sommes pas protégés, même au sein de nos petits villages.

Pour un conseil municipal, une seule attitude est raisonnable : Maintenir ses objectifs en privilégiant l'intérêt commun. Bref, anticiper, avoir une vision d'avenir, penser à nos petits enfants, aux jeunes et aux plus faibles. Être présent sans être omniprésent.

C'est ce qui nous guide et nous motive.

Avec la venue des beaux jours, comment ne pas vous souhaiter une pause estivale bien méritée

Le maire,

Guy PIETRIGA

Petit oiseau deviendra-t-il grand?

Ce bébé faucon crécerelle égaré devant l'ancienne mairie, a été découvert le 9 juin 2025 par une habitante de la commune. Tombé du nid? En tous cas, les personnes présentes ont eu le bon réflexe :

Comme elles, suivez les conseils ci-dessous :

Que faire ? Vous prenez un carton adapté à sa taille, sans découpes ni fenêtres. Déposez ensuite l'oisillon dans le carton. Ne lui donnez ni à boire ni à manger. Apportez le dans un centre spécialisé ou appelez le 03-84-24-66-05 ou envoyez un courriel à centre@athenas.fr. Athénas est un Centre de sauvegarde de la faune sauvage. L'association a pour objectif de :

_ Recueillir, soigner et réhabiliter des spécimens de la faune sauvage pour les relâcher dans le milieu naturel dans un souci de sauvegarde des espèces.

_ Sensibiliser le public à la protection de la faune sauvage et du milieu naturel en général.

Créé en avril 1987, et implanté sur la commune de L'Étoile, le Centre a recueilli en 27 années plus de 18 000 animaux sauvages blessés. le Centre participe activement à la protection de la faune et au maintien de la biodiversité.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur **https://www.athenas.fr/**

Comptes de la Commune 2024 et Budget 2025

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

DEPENSES		RECETTES	
eau electricité, petites fournitures	66 012	Locations salles	6 405 €
Charges d'exploitation forestière	44 072	ventes de bois	84 710 €
personnel communal	28 980	impôts locaux	107 666 €
SDIS, Sivom, subventions, Budgets annexes	73 159	Dotation globale de fonctionnement	35 848 €
Intérêts de la dette	2 464	Loyers, attributions Etat	38 052 €
Dépenses (fonctionnement courant)	**214 687**	**Recettes(fonctionnement courant)**	**272 682 €**
remboursement dette en capital	21 420	FCTVA	19 206 €
travaux	83 334		
équipements	28 521	subventions	7 818 €
Dépenses (Investissements)	**133 275**	Recettes(Investissements)	**27 024 €**
DEPENSES	**347 962**	**RECETTES**	**299 706**
En comptabilité publique, il faut couvrir le déficit d'invest N-1 en N		*Déficit d'invest. 2023*	- 85 381 €
		résultat de fonctionnement de l'exercice	**57 995 €**
		resultat global (Fonctionnt+investisst)	- 48 256 €
		report à nouveau 2023	455 780 €
		résultat cumulé (avec reports N-1)	**407 524 €**

Le budget 2025, contrairement aux autres années n'apparait pas sur cette page. C'est un budget de continuité. A l'exception de la réserve à incendie et des premiers travaux du nouveau lotissement aucune dépense importante n'est prévue.

Il est donc plus parlant de s'intéresser à l'exercice 2024.

Le compte administratif ci-dessus retrace les opérations réalisées en 2024.
Les opérations d'ordre comme les reports des années précédentes, les amortissements ou les intégrations ont été neutralisées. Pour simplifier, on constate qu'avec **100** euros, la commune a payé :

32 euros d'équipements et de travaux d'investissement

19 euros de charges courantes, entretien, eau, électricité, timbres etc.

7 euros pour rembourser les emprunts

21 euros de charges diverses, SIVOM, indemnités, etc.

8 euros de frais de personnel et de salaires.

13 euros de charges d'exploitation de la forêt

Recettes:

L'année 2024 marque de bonnes recettes de coupe de bois, dont le produit a été cependant été réduit du fait de factures d'exploitation importantes. En temps ordinaire les charges forestières représentent environ 30 % du produit. Le produit des impôts augmente essentiellement du fait de l'augmentation des bases du foncier bâti; l'élargissement des bases (lotissements) par de nouvelles constructions est la meilleure solution pour augmenter les ressources et éviter ainsi de majorer les taux d'impositions de chacun.

La dotation globale de fonctionnement est toujours en légère baisse. Les loyers de la salle communale mais surtout des appartements et de l'indemnité versée par la poste au titre de la location de l'Agence Postale sont stables et assurées.

Dépenses:

L'annuité de dette est toujours faible. Il faudrait 3 ans ½ de recettes pour rembourser le capital restant dû ; ce qui est un bon ratio. La masse salariale est bien maitrisée. Il faut cependant y ajouter le personnel du Sivom.

La plus importante dépense d'investissement a été le paiement de l'effacement des réseaux, sans emprunts , en puisant dans nos ressources propres. (ce qui explique la baisse du résultat cumulé).

En conclusion, on constate un certain équilibre avec les exercices précédents sans augmentation des taux d'impositions communaux.

TRAVAUX DIVERS 2025

RD 470 :

Abattage des arbres malades par le Département

17 mars 2025

Abattage des arbres qui, malades, menaçaient de tomber, par le service des routes du département.

Le nouvel abribus pas encore terminé

L'abribus et la signalétique sont en place. Les Signaux Girod ont été contactés pour améliorer le sol et éviter les fuites d'eau.

De l'avis unanime des conductrices, conducteurs de bus, l'accès est très sécurisé pour les enfants et répond exactement à leurs attentes.

Stationnement des bus

Orgelet ne pouvait plus offrir de stationnement des bus du fait des travaux. Merci à l'entreprise Jura Clean, Franck Moriconi qui a accepté que les bus soient garés sur son parking.

Réseaux : Enfin, Orange a terminé l'enlèvement des derniers poteaux: C'était mieux avant?

Le Plan Communal de Sauvegarde, un document obligatoire* et nécessaire. (PCS)

Il ne s'agit pas de céder à la panique.

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Il sera actualisé et est déjà transmis aux services de la gendarmerie, des pompiers, de la Préfecture etc... Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La commune de Dompierre est relativement peu concernée. Cependant le risque de feux de forêt, de mouvements de terrain, de déversements de produits chimiques suite à une fausse manœuvre existent. En imaginant le pire, un incident majeur à la centrale du Bugey pourrait générer un nuage toxique. Mieux vaut prévenir que guérir.

Le PCS sera consultable sur demande en mairie. Dans un format préservant les informations privées (noms, téléphones, mails etc.)

** loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile*

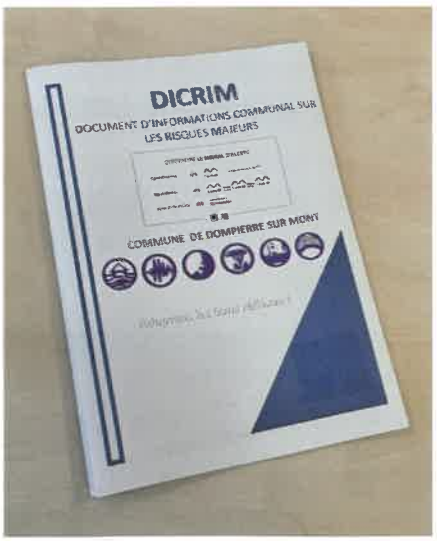

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Comme indiqué pour le PCS Dompierre n'est pas directement concernée par une rupture de barrage ou un incident industriel majeur. Mais des informations des risques, en vacances, en période de canicule, à l'étranger peuvent être utiles.

Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise. Un exemplaire en sera prochainement remis à chaque foyer de la commune.

RESERVE I

Le 15 mai 2023, Éric David, (ED-TECH), à la d
procédait à une analyse des moyens de lutte contre l'
(Dompierre Mag N° 18).

Il apparaissait rapidement que ceux-ci étaient
réunions avec le SDIS* confirmaient ce diagnostic. Le conseil municipal décida de finaliser les étu
d'offre aux entreprises et mandata le maire pour solliciter des subventions.

De fait, l'absence d'alimentation garantie par le service des eaux constituait une non-conformité ré
semble des poteaux incendie de la commune fut classifié « indisponible » par le SDIS.

Il était urgent d'intervenir. La commune ne disposant pas de terrain, l'acquisition du terrain du n
mettait d'envisager l'implantation de la réserve de 120 000 litres au cœur du village.

Selon le cabinet d'ingénierie d' Éric David et l'Officier du SDIS (Pierre Lauriot) : « *Ce projet perm
placement et son volume, d'assurer la couverture DECI réglementaire. La dérogation de distance
structures bâtimentaires, supérieure à 350 m, est accordée dans la limite maximale de 400 m* ». C'e
de la commune qui est aujourd'hui protégée.

**SDIS: Service Départemento*

CENDIE... Un chantier IMPRESSIONNANT!

Suite à une mise en concurrence, c'est « La petite entreprise » qui a été retenue pour mener à bien cette délicate opération.

Félicitations à Alexandre Gros, (au milieu) et aux deux employés dont chacun a pu apprécier la qualité du travail.

.ande de la commune
endie de Dompierre.

suffisants. Plusieurs
s, de lancer un appel

ibitoire. Ainsi, l'en-

veau lotissement per-

tra donc, par son em-
re le futur PEI et les
donc la quasi-totalité

l'Incendie et de Secours

RESERVE INCENDIE (Financement)

Coût des travaux HT	Coût des travaux TTC	TVA	**Subventions demandées et accordées**	
37 950 €	45 540 €	7 590 €	11 385 €	30% Etat
			10 247 €	27% Departement
			6 841 €	18% Terre d'Emeraude
FCTVA	16,40% -	6 225 €	**28 472 €**	**75%**
		reste à charge pour la commune	**9 478 €**	le HT

15 janvier 2025 REPAS DES AINES

8 mai 2025

La Marseillaise : A l'issue de la cérémonie, les personnes présentes ont entonné La Marseillaise « a capella ». C'est assez rare pour être signalé.

11 juillet 2025 :

Belle Cérémonie complétée par la projection d'un film retraçant les tristes évènements de juillet quarante-quatre et le quatre-vingtième anniversaire.

Vide Grenier de l'ACCA

Le 8 mai 2025, le vide-grenier organisé par l'association de chasse a de nouveau rassemblé un public nombreux et amateur de bonne chère.

Le temps était clément et les chasseurs affairés.

Tout ce qu'il faut pour que se renouvelle cette manifestation qui anime notre petite commune dans une ambiance festive et bon enfant.

Dans l'attente de photos de l'évènement, la fête du village sera traitée dans le prochain Dompierre Mag

15 mars 2025: SOIREE CARNAVALESQUE

Le temps exécrable a malheureusement gâché le défilé. Mais la fête ne s'est pas arrêtée pour autant. Animée par Arnaud Martin au mieux de sa forme, petits et

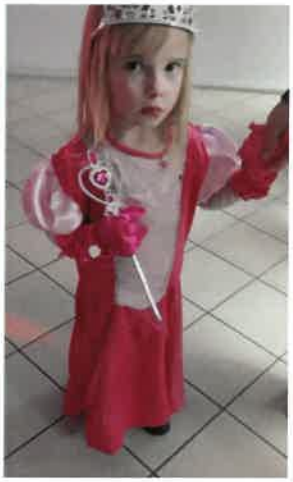

Accidents : Loi des séries ?

28 mars 2025, 25 mai 2025 : Deux accidents

qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Heureusement sans gravité. Les devis de restauration, haie, barrières sont validés. L'assurance de la commune les prend en charge.

La gendarmerie affirme renforcer ses contrôles de nuit.

Vidéo-surveillance.

Certains habitants ont recours à des caméras pour sécuriser leur domicile, notamment pour lutter contre les cambriolages. Cependant, ces dispositifs doivent respecter la vie privée des personnes filmées. Quelles précautions prendre lors de l'installation de tels dispositifs ?

Voici un bref résumé :

Qu'est-ce qui est autorisé ?	**Conditions / obligations**
Intérieur de votre domicile ?	☑ Oui Informer les personnes filmées
Jardin / façade / chemin privé ?	☑ Oui Caméra orientée informer les personnes filmées
Voie publique / trottoirs / voisins ?	❌ Interdit Risque pénal + amendes
Conservation des images ?	☑ Jusqu'à 1 mois recommandé Stockage sécurisé
Déclaration CNIL / préfecture ?	❌ Non requise (usage privé) capture de public

INCIVILITES

Merci au donateur qui a oublié cette porte de tracteur au milieu des déchets verts.

Mais la commune ne peut accepter une telle générosité. Il est donc prié de venir la récupérer. (se renseigner au secrétariat)

Merci encore!

LOTISSEMENT LA RIPPE 2

Le permis d'aménager a été validé par le Service du Droit des sols. (anciennement DDT)

Sauf imprévu, les travaux devraient commencer cet automne. Relativement modestes, ils ne devraient pas causer trop de nuisances aux riverains.

Voici le nouveau Site internet : HTTPS://www.Dompierresurmont.fr

Et le DOMPIERRE-MAG fait peau neuve

Après 20 numéros en 11 ans, Voilà cette nouvelle version de notre magazine. Prenant en compte vos observations, il a fallu réduire la partie financière et lui donner un abord plus attractif. Ca peut encore évoluer. Une part plus belle est donnée aux photographies. Le financement des travaux est plus détaillé. Alors vos photographies, opinions et idées nouvelles sont évidemment bienvenues.

S'adresser au secrétariat de Mairie.

Le retour (provisoire?) de l'énigme:

C'est quoi ça? Combien y en –t'il dans la commune? Et Où ?

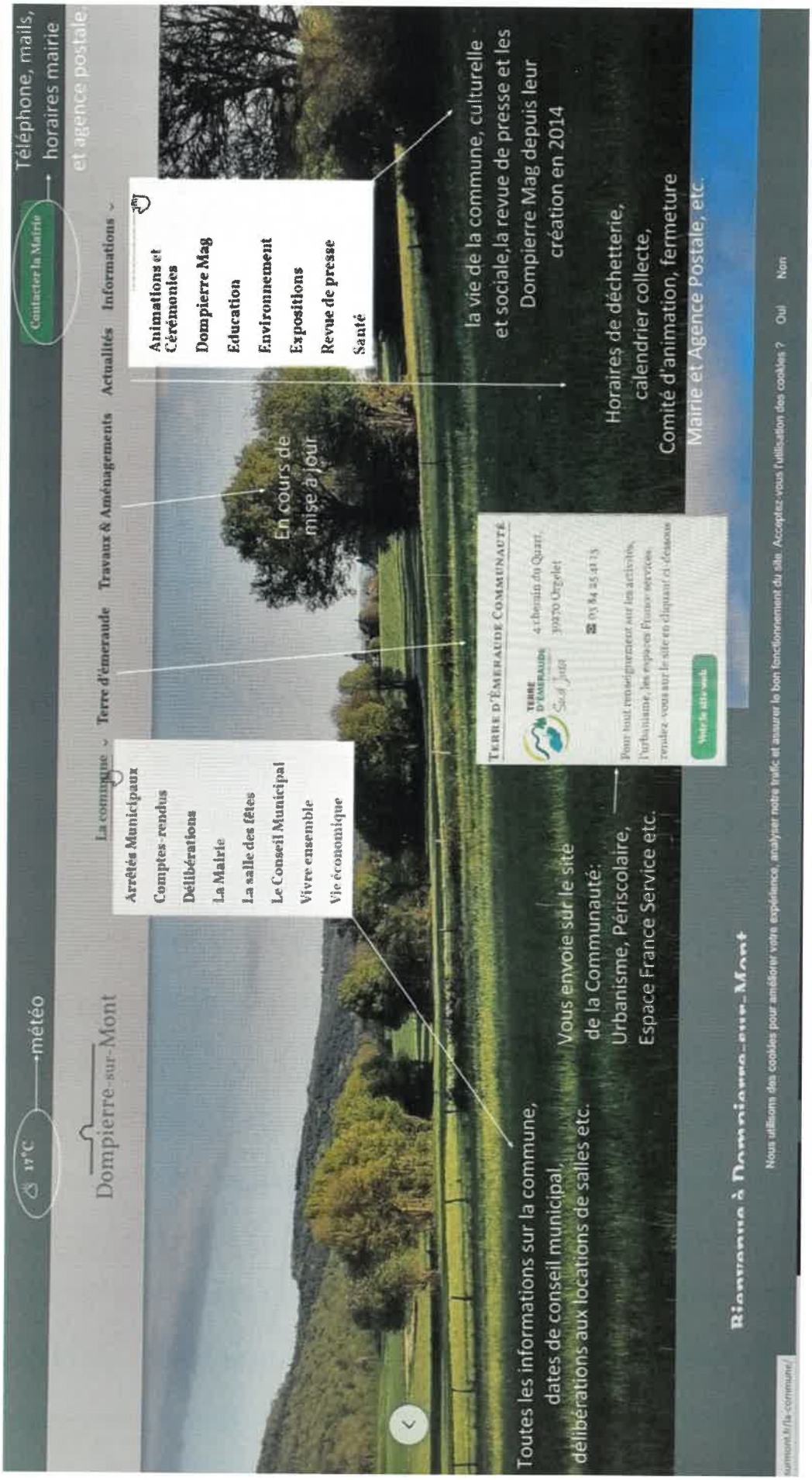

Horaires d'ouverture de la mairie et agence postale :

Lundi : 08h – 12h
Mardi : 08h – 12h et 13h30 – 17h30 (*8h à 11h secrétariat Sivom*)
Mercredi : 08h – 12h
Jeudi : 13h30 – 17h30 (*uniquement agence postale*)
Vendredi : 13h30 – 17h30

Horaires déchetterie :

ETE du 30/06 au 30/08 :

Mardi, jeudi, vendredi 08h – 15h Samedi 13h – 16h

PRINTEMPS / AUTOMNE 31/03 au 28/06 et 01/09 au 31/10

Mardi : 09h – 12h et 13h30 – 17h30
Jeudi, vendredi et samedi : 13h30 – 17h30

HIVER 31/10 au 31/03 :

Mardi : 09h – 12h et 13h30 – 16h30
Jeudi, vendredi et samedi : 13h30 – 16h30

DERNIERE MINUTE

Lundi 28 juillet, Robert Bessard arrive au village, bien accueilli, après avoir bouclé les 380 km de son tour du Jura

ETAT-CIVIL

NAISSANCE

Suzanne BEGEL née le 19/01/2025

Louise MARTIN née le 24/02/2025

PACS

Bastien BEGEL

et Solène VARLET

pacsés le 08/04/2025

FLEURISSEMENT

Le 10 mai dernier, à 9 h environ, nous nous sommes retrouvés, une douzaine de bénévoles, devant la mairie pour fleurir le village.

Sous la houlette de Gilbert Turpin, notre jardinier bénévole, les villageois, à deux ou trois, se sont repartis le travail aux différents points de la commune : les deux entrées du village, devant la mairie, les trois grosses fontaines, etc.

En moins de deux heures, tout était planté.

En milieu de matinée, nous avons eu droit au café et viennoiseries offerts par la mairie.

Vers midi, tout ce petit monde s'est retrouvé pour le déjeuner, toujours offert par la mairie. Au menu : pizzas, gâteaux, café. Tout ceci, dans un joyeux et long moment de convivialité.

Certains bénévoles sont maintenant âgés. Il serait temps que d'autres bonnes volontés, plus jeunes, viennent renforcer l'équipe.

Merci à tous et à l'année prochaine !"

Nelly Janod